

Guide des programmes européens 2007-2013

Pour les entreprises et opérateurs wallons

Maison de l'Entreprise wallonne auprès de l'Europe (MEWE)



LE MONDE EST À VOTRE PORTÉE

Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers





Table des matières

Avant-propos	1
Chapitre 1: Fonctionnement de l'intervention communautaire	2
Chapitre 2: Les programmes d'aides financières de l'Union européenne	4
Section I : Les programmes d'actions financières à l'intérieur de l'UE	5
A. PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (CIP).....	6
1. Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise	6
2. Le programme d'appui stratégique aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ...	9
3. Le programme Energie Intelligente - Europe (EIE)	11
B. 7 ^{ème} PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	13
1. 7 ^{ème} PCRD - Sous-programme COOPERATION.....	14
2. 7 ^{ème} PCRD - Sous-programme IDEES	15
3. 7 ^{ème} PCRD - Sous-programme PERSONNES.....	15
4. 7 ^{ème} PCRD - Sous-programme CAPACITES.....	16
5. 7 ^{ème} PCRD - Le Centre Commun de Recherche (CCR)	17
6. L'énergie dans le cadre du 7 ^{ème} PCRD.....	18
7. Les technologies de l'information et de la communication dans le cadre du 7 ^{ème} PCRD.....	20
8. Le transport (y compris l'aéronautique) dans le cadre du 7 ^{ème} PCRD	23
9. European Institute of Innovation & Technology (EIT)	24
10. European Cooperation in the Field of Scientific and Technical Research (COST)	25
11. Eureka	25
12. Eurostars	25
13. European Technology Platforms (ETP)	26
14. Joint Technology Initiatives.....	26
C. SOCIETE DE L'INFORMATION	28
D. RESEAUX TRANSEUROPEENS - TRANSPORT (RTE-T).....	31
E. MARCO POLO II	33
F. RESEAUX TRANSEUROPEENS - ENERGIE	34
G. LIFE+.....	36
H. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	41
Section II : L'UE comme partenaire mondial	44
A. INSTRUMENT D'AIDE DE PREADHESION (IAP)	45
B. INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)	47
C. 10 ^{ème} FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (10 ^{ème} FED)	50
D. INSTRUMENT DE FINANCEMENT DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (ICD)	53
Section III : Les institutions financières	55
A. LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) et ses prêts.....	56
B. LE FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT (FEI)	58
C. LA BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)	59
Section IV : Les agences communautaires	60



Maison de l'Entreprise Wallonne auprès de l'Europe

Avant-propos

«PETIT GUIDE» des programmes européens 2007-2013

Pour les entreprises et opérateurs wallons

On parle souvent du labyrinthe qu'est l'accès à l'information sur les outils «européens» accessibles aux entreprises et opérateurs. Et c'est un fait. Quand on ouvre la page d'entrée du site EUROPA, méga-outil d'information, les obstacles sont multiples lors de la recherche de renseignements précis.

Nous avons conçu ce «petit guide» de manière non exhaustive, pour débroussailler le terrain. Les différentes fiches sont présentées, non par compétences des Directions Générales de la Commission européenne, mais par les divers programmes et politiques que celles-ci mettent en œuvre et qui présentent un intérêt pour les entreprises et les opérateurs de la Région.

La programmation de la Commission couvre toujours des périodes de cinq ans. Les programmes actuels sont régis par celle de 2007-2013. Des ajustements peuvent intervenir à mi parcours.

Il est utile de rappeler que, dans les différents programmes, qu'ils soient intracommunautaires (UE27) ou destinés aux pays tiers (hors UE27), des appels à projets sont régulièrement lancés.

Là réside l'intérêt pour les entreprises et les opérateurs. En répondant à ces appels à projets, l'internationalisation et la mise en réseau deviennent une réalité. En effet, pour tous les appels à projets, un consortium doit être monté par plusieurs partenaires de différents pays et/ou régions (de 3 à parfois 20) afin d'y répondre valablement. Ces projets une fois sélectionnés sont cofinancés de 40 à 100% par la Commission européenne, suivant le genre, la durée...

N'oubliez pas, chers lecteurs, que nous sommes à votre entière disposition pour toute question relative aux programmes, mais aussi aux réglementations et marchés européens.

Au plaisir de vous rencontrer.

**Innover, ce n'est pas avoir une nouvelle idée,
Mais arrêter d'avoir une vieille idée.**

Edwin Herbert Land,
Inventeur et physicien américain



Chapitre 1: Fonctionnement de l'intervention communautaire

L'intervention européenne est impulsée par les orientations communautaires initiées par le Conseil européen dans chaque domaine, pour aboutir au cofinancement par la Commission de projets dans le cadre de la stratégie de programmation communautaire. Les priorités budgétaires de l'UE pour la période 2007-2013 visent des politiques favorisant le progrès économique et durable, la solidarité, la sécurité et le renforcement de la visibilité de l'Europe dans le monde. Le budget alloué atteint le montant de 864 milliards € pour la période 2007-2013.

1. Quid des programmes communautaires ?

Les programmes communautaires représentent l'essentiel de l'action communautaire. Ils sont élaborés par la Commission sur base des orientations stratégiques du Conseil. Chaque programme reprend un ensemble d'objectifs, une durée durant laquelle des ressources spécifiques seront allouées à la réalisation des objectifs fixés et reprises dans un texte législatif.

Les Directions Générales (DG) de la Commission jouent le rôle de garde-fou et de gérant de l'ensemble des programmes communautaires. Dans certains cas, certaines DG peuvent gérer plusieurs programmes, tandis que d'autres peuvent n'en gérer aucune. Dans ce cas, leur politique est mise en œuvre via des subventions et marchés publics.

Les programmes communautaires sont alors divisés en axes prioritaires organisant les actions spécifiques du programme par thème ou zone géographique. Ces axes prioritaires se subdivisent en mesures, à savoir les actions financées.

Chaque année, la Commission réalise un état des lieux pour chaque programme sous la forme d'un Programme de travail prévisionnel relevant les futures actions à entreprendre.

Sur la base des programmes de travail annuels, la Commission lance régulièrement des appels à propositions afin de financer des projets. Suite à ces appels, les futurs porteurs de projets sont invités à prendre contact avec la Commission pour mettre en œuvre leurs projets.

2. Règles de base des financements européens

Le financement communautaire peut prendre les 3 formes suivantes: l'UE soutient des projets par le biais de subventions qu'elle accorde soit directement aux porteurs de projets (financements directs), soit par des intermédiaires exerçant l'autorité de gestion des fonds européens (financements indirects). Enfin, l'UE propose également, à travers les prêts remboursables de la BEI, le financement de projets qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs de sa politique économique. Nous allons revenir plus en détail ci-après sur les aides directes de la Commission.



Les aides directes

Il s'agit de la forme d'aide la plus répandue. Les aides directes sont octroyées par la Commission directement aux bénéficiaires dans le but de stimuler des projets menés en partenariat par des opérateurs européens sous forme de subventions ou de marchés publics sans intervention d'intermédiaires nationaux ou régionaux.

Les politiques concernées par ce type d'aide sont: l'innovation, l'énergie, la santé, la recherche, l'éducation, la culture, la jeunesse, la justice/liberté/sécurité, l'aide extérieure, etc.

Plusieurs conditions, reprises ci-après dans une liste non exhaustive, doivent être réunies pour que le projet puisse bénéficier de telles aides: le projet doit rencontrer les objectifs de la Commission en ce sens qu'il doit présenter un certain degré d'adéquation avec les objectifs des programmes européens; il doit en outre présenter une valeur ajoutée européenne et être monté en partenariat avec des opérateurs des autres Etats membres de l'UE.

Rassembler un consortium (en partie transnational) est une étape cruciale et difficile à laquelle sont confrontés de nombreux porteurs de projets. Un consortium est un contrat de coopération momentanée d'organismes dans le but de mener un projet. Les conditions de composantes des consortiums (nombre de pays différents, nombre de partenaires) varient selon les programmes et les objectifs.

a) Les subventions

Les subventions sont accordées pour cofinancer des projets à la suite d'appels à propositions. Publié au Journal Officiel de l'Union européenne (JOEU), les appels à propositions invitent les porteurs de projets potentiels à envoyer un dossier de demande de subventions à la Commission européenne. Le texte d'un appel à propositions précise les axes et mesures ouverts à propositions et rappelle les conditions de cofinancement, de transnationalité et d'éligibilité. Les propositions de projets sont évaluées et sélectionnées par des experts indépendants mandatés par la Commission.

La Commission peut également publier des appels à manifestation d'intérêt, c'est-à-dire des appels précédant les appels à propositions, auxquels il est parfois obligatoire de répondre pour pouvoir participer ensuite à l'appel à propositions. Un tel appel permet de se faire connaître comme candidat expert pour participer à l'équipe de sélection des projets.

b) Les marchés publics

Les marchés publics de l'UE sont attribués à la suite d'appels d'offres pour l'achat de services, de biens ou de travaux, afin d'assurer le fonctionnement des institutions ou la mise en œuvre des programmes de l'Union. Sociétés de conseil, bureaux d'étude, entreprises, associations, etc. peuvent contracter avec les institutions communautaires et contribuer ainsi aux politiques de l'UE.



Notez que, dans le cas des subventions, les résultats appartiennent au porteur du projet, tandis que, dans le cas des marchés publics, les résultats sont la propriété du pouvoir adjudicateur. Les avis de marchés publics et d'appels d'offres sont publiés au supplément électronique du JOUE sur le site TED (Tender Electronic Daily): <http://ted.europa.eu>

Chapitre 2: Les programmes d'aides financières de l'Union européenne

Dans ce second chapitre, nous aborderons, de manière synthétique, les aides financières de l'Union européenne. Il rassemble une bonne partie des programmes communautaires classés par thèmes - Innovation, TIC, Recherche et développement, Société de l'information, Transport, Energie, Environnement, Protection du consommateur et enfin les aides extérieures de l'UE.

Ce recensement d'aides financières n'est bien entendu pas exhaustif, tant l'action communautaire évolue et se diversifie. Toutefois, cette classification tente de vous donner une première approche des possibilités offertes par l'UE.

Dans une première section, nous vous proposerons les programmes de l'UE à l'intérieur de ses frontières. Dans une deuxième, l'UE comme acteur mondial et par conséquent les programmes mis en œuvre à l'extérieur de l'espace communautaire et, enfin, une troisième section reprenant les instruments d'investissement financiers mis à disposition par l'UE.

Section I : Les programmes d'actions financières à l'intérieur de l'UE





A. PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (CIP)

Budget 2007-2013: 3,621 milliards €

Ce programme-cadre contribue à promouvoir la compétitivité et le potentiel d'innovation communautaire en tant que société de la connaissance avancée dont le développement durable repose sur une croissance économique solide, sur une économie sociale de marché compétitive, assurant un niveau de protection, et sur l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Objectifs:

Le programme-cadre vise les objectifs suivants:

- promouvoir la compétitivité des entreprises et notamment des PME;
- soutenir les innovations, y compris l'éco-innovation;
- encourager le recours aux technologies de l'information et de la communication;
- renforcer l'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs, y compris celui des transports.

Sous-programmes:

Le programme-cadre CIP est composé de trois programmes opérationnels spécifiques:

1. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
2. le programme d'appui stratégique en matière de technologie de l'information et de la communication;
3. le programme Energie Intelligente - Europe.

1. Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise

Budget 2007-2013: 2,172 milliards €

Objectifs:

- **Faciliter l'accès au crédit pour le démarrage et la croissance des PME:** actions d'augmentation des volumes d'investissement de fonds de capital-risque et des montages promus par des investisseurs informels, actions visant à amplifier par un effet de levier l'action des instruments de financement par l'emprunt en faveur des PME et actions visant à améliorer l'environnement financier pour les PME et leur aptitude à investir.

- **Coopération des PME:** actions de promotion des services d'appui des PME, actions visant à soutenir les mesures aidant et encourageant les PME à coopérer avec des entreprises et d'autres acteurs étrangers du domaine de l'innovation, notamment en ce qui concerne la participation des PME aux travaux européens et internationaux de normalisation, et encourager et faciliter la coopération internationale des entreprises, y compris au niveau régional, notamment par le biais de réseaux de PME favorisant la coordination et le développement de leurs activités économiques et industrielles.
- **Activités d'innovation:** actions visant à encourager l'innovation, la formation de grappes, les réseaux d'innovation, les partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'innovation et la coopération avec les organisations internationales concernées, de même que la gestion de l'innovation; à soutenir des programmes nationaux et régionaux de promotion de l'innovation dans les entreprises; à encourager l'adoption de technologies et de concepts innovants et l'application novatrice de technologies et de concepts existants; à soutenir des services de transfert transnational de connaissances et de technologies ainsi que des services de protection et de gestion de la propriété intellectuelle et industrielle; à développer et découvrir de nouveaux types de services d'appui à l'innovation; à promouvoir les technologies et les connaissances par des systèmes d'archivage et de transfert de données.
- **Activités d'éco-innovation:** actions visant à encourager l'adoption d'écotechnologies et le recours à des activités éco-innovantes; à réaliser des co-investissements dans des fonds de capital-risque qui fournissent des fonds propres, notamment pour les entreprises investissant dans l'éco-innovation; à promouvoir les réseaux et groupements d'éco-innovation et les partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'éco-innovation; à développer les services innovants aux entreprises et faciliter ou favoriser l'éco-innovation; à promouvoir de nouvelles approches intégrées concernant l'éco-innovation dans des domaines tels que la gestion de l'environnement et la conception écologique des produits, processus et services, en tenant compte de tout leur cycle de vie.
- **Culture de l'entreprise et de l'innovation:** actions visant à développer la mentalité et les qualités d'entrepreneur ainsi que la culture de l'esprit d'entreprise et à favoriser la mise en balance des risques et des avantages liés à l'activité entrepreneuriale, en particulier pour les femmes et les jeunes; à encourager l'émergence d'un environnement favorable à l'innovation ainsi qu'au développement et à la croissance des entreprises; à soutenir l'élaboration des politiques et la coopération entre acteurs, y compris la coopération transnationale des instances de gestion de programmes régionaux et nationaux, notamment afin que les programmes et mesures soient plus adaptés aux PME; à favoriser la création et la transmission d'entreprises.



- **Réforme économique et administrative liée à l'entreprise et à l'innovation:** actions visant à recueillir des données, à analyser et mesurer les performances et à élaborer et coordonner les politiques; à contribuer à la définition et à la promotion de stratégies d'amélioration de la compétitivité pour des secteurs industriels et de services; à encourager l'apprentissage mutuel entre administrations nationales, régionales et locales pour atteindre l'excellence.

Les instruments financiers communautaires à destination des PME en vue de leur développement seront financés par trois mécanismes d'aides, à savoir: le mécanisme en faveur des PME innovantes et à forte croissance (MIC), le mécanisme de garantie pour les PME (GPME) et le mécanisme de renforcement de la capacité financière des intermédiaires à investir ou à prêter aux PME.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, Espace Economique Européen (EEE), les pays candidats, les pays des Balkans occidentaux ainsi que tout autre pays lorsque des conventions le permettent.

Modalités:

- Aide directe: soumettre une proposition de projet directement à la Commission sur base des appels à propositions émis annuellement
- Taux de cofinancement communautaire: indiqué dans les appels à propositions
- Transnationalité: indiqué dans les appels à propositions.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/cip/eip_fr.htm et➤ http://ec.europa.eu/cip/cipgrants.htm |
|---|



2. Le programme d'appui stratégique aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Budget 2007-2013: 730 millions €

Objectifs:

- **Mise en place d'un espace européen unique de l'information:** actions visant à garantir un accès transparent aux services basés sur les TIC et à mettre en place les conditions générales propices à une convergence rapide, adéquate et efficace des communications et services numériques, en tenant compte notamment de l'interopérabilité, de l'utilisation de normes ouvertes, ainsi que des aspects liés à la sécurité et à la fiabilité; améliorer les conditions du développement de contenus numériques, en tenant compte du multilinguisme et de la diversité culturelle; suivre les progrès de la société de l'information en Europe par des collectes et des analyses de données sur le développement, la disponibilité et l'utilisation des services de communication numérique, et notamment la progression de l'Internet, l'accès à la large bande et son adoption ainsi que l'évolution des contenus et des services.
- **Encourager l'innovation par la généralisation des TIC et par des mesures incitant à investir dans ces technologies:** actions visant à promouvoir l'innovation concernant des procédés, des services et des produits reposant sur les TIC, notamment dans les PME et les services publics, en tenant compte des besoins de compétences; à favoriser les interactions ainsi que les partenariats entre les secteurs public et privé afin d'accélérer l'innovation et les investissements dans les TIC; à promouvoir et faire mieux connaître les possibilités et les avantages que les TIC et leurs nouvelles applications offrent aux citoyens et aux entreprises; à renforcer la confiance dans les nouvelles technologies et l'ouverture à celles-ci et à encourager la discussion au niveau européen concernant les nouvelles tendances et les évolutions des TIC.
- **Une société de l'information ouverte à tous, des services plus efficaces et plus rentables dans des domaines d'intérêt public et une meilleure qualité de vie:** actions visant à rendre les TIC, y compris le contenu numérique, plus accessibles et à généraliser la maîtrise du numérique; à accroître la confiance dans les TIC et à améliorer l'assistance aux utilisateurs, avec une attention particulière pour la protection de la vie privée; à améliorer l'accessibilité, la qualité, l'efficacité et la disponibilité des services électroniques dans des domaines d'intérêt public et pour la participation à la vie sociale via les TIC, notamment, le cas échéant, grâce à des services publics interopérables paneuropéens ou transfrontaliers, ainsi qu'à développer des modules d'intérêt commun et l'échange de bonnes pratiques.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, Espace Economique Européen (EEE), les pays candidats, les pays des Balkans occidentaux ainsi que tout autre pays lorsque des conventions le permettent.



Modalités:

- Aide directe: soumettre une proposition de projet directement à la Commission sur base des appels à propositions émis annuellement
- Taux de cofinancement communautaire: indiqué dans les appels à propositions
- Transnationalité: indiqué dans les appels à propositions.

➤ Sources et informations complémentaires:

➤ http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/calls/index_en.htm



3. Le programme Energie Intelligente - Europe (EIE)

Budget 2007-2013: 725 millions €

Objectifs:

- Mettre en place les éléments nécessaires au renforcement de la durabilité et au développement du potentiel des villes et des régions ainsi qu'à l'élaboration des mesures législatives requises pour atteindre les objectifs stratégiques concernés, et à mettre au point des moyens et instruments permettant le suivi, la surveillance et l'évaluation de l'incidence des mesures adoptées par la Communauté et les Etats membres dans les domaines d'action du programme.
- Stimuler, dans l'ensemble des Etats membres, les investissements dans des technologies nouvelles et très performantes, dans les domaines de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie renouvelables et de la diversification énergétique, y compris dans le secteur des transports, en favorisant la transition entre la démonstration réussie de technologies innovantes et leur commercialisation efficace à grande échelle en vue d'imprimer un effet multiplicateur aux investissements des secteurs public et privé, de promouvoir des technologies d'intérêt stratégique, de réduire les coûts, d'accroître l'expérience du marché et de contribuer à réduire les risques financiers et les autres aspects perçus comme des risques et des obstacles qui freinent ce type d'investissement.
- Lever les obstacles non technologiques pour des schémas efficaces et intelligents de production et de consommation d'énergie en encourageant la création de structures institutionnelles, entre autres aux niveaux local et régional, en sensibilisant le public, notamment grâce au système éducatif, en encourageant les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les principaux acteurs concernés, les entreprises et les citoyens en général et en stimulant la diffusion des bonnes pratiques et des technologies les plus performantes, entre autres par des campagnes de promotion au niveau communautaire.

Sous-programmes:

- **SAVE:** Efficacité énergétique et utilisation rationnelle des ressources
- **ALTENER:** Ressources énergétiques nouvelles et renouvelables
- **STEER:** Energie et transport.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, Espace Economique Européen (EEE), les pays candidats, les pays des Balkans occidentaux ainsi que tout autre pays lorsque des conventions le permettent.



Modalités:

- Aide directe: soumettre une proposition de projet directement à la Commission sur la base des appels à propositions émis annuellement sur le site suivant: http://ec.europa.eu/energy/intelligent/call_for_proposals/index_en.htm
- Taux de financement communautaire: jusqu'à 75% des coûts éligibles du projet
- Transnationalité: au moins 3 partenaires de 3 pays différents.

➤ Sources et informations complémentaires:

➤ <http://ec.europa.eu/energy/intelligent>

➤ http://ec.europa.eu/energy/intelligent/call_for_proposals/index_en.htm



B. 7^{ème} PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Budget 2007-2013: 50,5 milliards €

Objectifs:

Le 7^{ème} PCRD est le principal instrument de l'Union européenne en matière de financement de la recherche. Il a pour but de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de l'Union européenne en vue d'assurer un niveau élevé de compétitivité au niveau international. C'est pourquoi, l'UE promeut les actions de recherche nécessaires en encourageant les entreprises, y compris les PME, les centres de recherche et les universités dans leurs efforts de recherche et de développement technologiques.

Sous-programmes:

Le 7^{ème} PCRD s'articule autour de sous-programmes correspondant aux composantes de la recherche européenne:

1. Coopération: soutien à l'ensemble des actions de recherche menées en coopération transnationale et par domaines thématiques
2. Idées: soutien à des travaux de recherche entrepris à l'initiative des chercheurs eux-mêmes et menés dans tous les domaines
3. Personnes: renforcement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et du développement technologique en Europe et soutien de la mobilité
4. Capacités: soutien des capacités de recherche et d'innovation européennes, telles que les infrastructures de recherche
5. Centre Commun de Recherche (CCR): soutien aux actions scientifiques et techniques, directes et non nucléaires menées par le CCR.

Bénéficiaires:

- Entreprises de toutes tailles dont les PME, les centres de recherche, les universités et les administrations publiques;
- UE27, les pays en voie d'adhésion, les pays associés et même, dans certains cas, les pays tiers.

Modalités:

- Aide directe: il faut soumettre une proposition de projet sur la base des appels à propositions émis annuellement en automne par la Commission et consultables à la page suivante: <http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm>
- Taux de cofinancement communautaire: en général, jusqu'à 50% des coûts totaux éligibles du projet et 75% lorsqu'il est porté par un organisme public sans but lucratif, un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur, un organisme de recherche ou une PME



- Transnationalité: au moins trois entités juridiques différentes originaires respectivement de trois Etats membres ou pays associés différents (Consortium).

Le National Contact Point pour la Wallonie (NCP-Wallonie) assure, pour le 7^{ème} PCRD de l'Union européenne (PCRD), un rôle de relais entre la Commission, les centres de recherche et les entreprises wallonnes (petites, moyennes ou grandes) impliquées dans la recherche et l'innovation. Une équipe de professionnels vous offre gratuitement ses services à chaque étape de votre projet.

- Site internet:
- <http://www.ncpwallonie.be>

1. 7^{ème} PCRD - Sous-programme COOPERATION

Budget 2007-2013: 34,413 milliards €

Objectifs:

Le cœur du 7^{ème} PCRD, qui représente les 2/3 du budget global, est le programme de coopération. Il favorise la recherche collaborative à travers l'Europe et avec d'autres pays partenaires dans le cadre de projets de consortium transnationaux entre le mode de l'industrie et les universités. La recherche sera menée dans 10 domaines thématiques clés.

Les 10 domaines de financement:

- La santé
- Les technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Les transports (y compris l'aéronautique)
- Les nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production
- L'énergie
- L'environnement (y compris les changements climatiques)
- L'alimentation, l'agriculture et les biotechnologies
- L'espace
- La sécurité
- Les sciences socio-économiques et humaines.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- Sources et informations complémentaires:
- http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm?pg=cooperation



2. 7^{ème} PCRD - Sous-programme IDEES

Budget 2007-2013: 7,510 milliards €

Objectifs:

Le programme IDEES soutiendra la recherche exploratoire sur la seule base de l'excellence scientifique. Les recherches seront effectuées dans n'importe quel domaine de la science ou de la technologie, y compris l'ingénierie, les sciences socio-économiques et humaines. En contraste avec le programme de coopération, il n'y a pas d'obligation pour les partenariats transfrontaliers. Les projets sont mis en œuvre par des «équipes individuelles» autour d'un «chercheur principal». Le programme est mis en œuvre par le biais du nouveau Conseil européen de la recherche (CER). Pour plus d'informations: <http://erc.europa.eu>.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm?pg=ideas |
|--|

3. 7^{ème} PCRD - Sous-programme PERSONNES

Budget 2007-2013: 4,750 milliards €

Objectifs:

Le programme PERSONNES vise à renforcer quantitativement et qualitativement le potentiel humain dans le domaine de la recherche et de la technologie en Europe, en encourageant les gens à s'engager dans la profession de chercheur, en encourageant les chercheurs européens à rester en Europe et en attirant en Europe des chercheurs du monde entier, en rendant l'Europe plus attrayante pour les meilleurs chercheurs. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre des actions Marie Curie lors des programmes-cadres antérieurs, un ensemble cohérent d'actions Marie Curie sera mis en place à cette fin, en tenant compte notamment de la valeur ajoutée européenne qu'elles génèrent par leur effet sur l'espace européen de la recherche. Ces actions seront destinées aux chercheurs à tous les stades de leur carrière, dans les secteurs privé et public, depuis la formation initiale, axée spécialement sur les jeunes gens, jusqu'au développement de carrière, en passant par la formation tout au long de la vie. De plus, des efforts seront consentis en faveur de la participation accrue des chercheuses, en encourageant l'égalité des chances dans toutes les actions Marie Curie, en concevant les actions de manière à ce que les chercheurs puissent bénéficier d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée et en facilitant la reprise d'une carrière de chercheur après une interruption.



Actions financées:

Un ensemble d'actions Marie Curie (délivrance de bourses d'études ainsi que d'autres mesures visant à aider les chercheurs à améliorer leurs qualifications et leurs compétences tout au long de leur carrière) sont mises en œuvre telles que:

- la formation initiale des chercheurs - Réseaux Marie Curie
- la création de partenariat entre les industries et les universités
- le cofinancement régional, national et international des programmes de mobilité
- les bourses intra-européennes
- la dimension internationale (régime de coopération internationale, bourses de réintégration)
- les Marie Curie Awards.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm?pg=people |
|--|

4. 7^{ème} PCRD - Sous-programme CAPACITES

Budget 2007-2013: 4,097 milliards €

Objectifs:

Le programme CAPACITES a pour but de renforcer les capacités de recherche et d'innovation essentielles pour que l'Europe puisse devenir une économie prospère fondée sur la connaissance. Il couvre 7 secteurs d'activités préalablement identifiés.

Les 7 secteurs de financement:

- Optimiser l'utilisation et le développement des infrastructures de recherche: développement des meilleures infrastructures de recherche qui existent en Europe et création de nouvelles infrastructures de recherche d'intérêt paneuropéen.
- Renforcer les capacités d'innovation des PME et leur aptitude à tirer profit de la recherche: renforcement de la capacité d'innovation des PME européennes et de leur contribution à la création de produits et de marchés fondés sur les nouvelles technologies: externalisation de la recherche, extension de leurs réseaux, meilleure exploitation des résultats de la recherche, etc.
- libérer le potentiel de recherche dans les régions de convergence et les régions ultrapériphériques de l'UE: actions aboutissant à la réalisation de tout le potentiel de recherche de l'Union élargie en libérant et développant l'excellence existante ou émergente des régions de convergence et des régions ultrapériphériques de l'UE.



- Rapprocher science et société pour assurer l'intégration harmonieuse des sciences et des technologies dans la société européenne: actions permettant l'intégration harmonieuse des travaux scientifiques et technologiques ainsi que des politiques de recherche connexes dans le tissu social européen
- Soutenir le développement cohérent des politiques de recherche: actions permettant l'accroissement de l'efficacité et de la cohérence des politiques de recherche nationales et communautaires et leur articulation avec d'autres politiques, amélioration des retombées de la recherche publique et renforcement du soutien public et de son effet de levier sur les investissements des acteurs privés.
- Lancer des actions et des mesures horizontales en faveur de la coopération internationale: actions de soutien de la compétitivité européenne en concluant des partenariats stratégiques avec les pays tiers dans les domaines scientifiques choisis et en invitant les meilleurs scientifiques des pays tiers à travailler en Europe et à collaborer avec elle.
- Favoriser le développement de groupements régionaux axés sur la recherche: renforcement du potentiel de recherche des régions européennes, en particulier par l'encouragement et le soutien du développement de groupements régionaux axés sur la recherche associant universités, centres de recherche, entreprises et autorités régionales.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- Sources et informations complémentaires:
- http://ec.europa.eu/research/fp7/index_en.cfm?pg=capacities

5. 7^{ème} PCRD - Le Centre Commun de Recherche (CCR)

Budget 2007-2013: 1,751 milliard €

Objectifs:

Les priorités du CCR se situeront dans les domaines qui présentent une importance stratégique pour l'Union européenne et où son intervention produit une forte valeur ajoutée. Le CCR continuera d'assurer son appui scientifique et technique aux politiques communautaires dans les domaines essentiels, comme le développement durable, les changements climatiques, les denrées alimentaires, l'énergie, les transports, les produits chimiques, les méthodes de substitution à l'expérimentation animale, la politique de la recherche, les technologies de l'information, les méthodes et matériaux de référence, la biotechnologie, y compris ses risques, ses dangers et ses incidences socio-économiques. Ses activités s'intensifieront dans les domaines qui sont au centre des préoccupations de la Communauté.

Les 4 secteurs de financement:

- Prospérité dans une société à forte intensité de connaissance: activités de recherche et de mise en réseau visant à soutenir, informer et analyser les politiques spécifiques de l'UE, dont l'agenda de Lisbonne, qui œuvrent pour la consolidation d'une société de la connaissance en Europe.
- Solidarité et gestion responsable des ressources: actions permettant d'aboutir à un développement durable des points de vue économique, environnemental et social.
- Sûreté et liberté: actions de recherche afin de livrer les moyens technologiques adéquats pour la détection et l'analyse de menaces potentielles et la diffusion d'outils permettant d'améliorer les capacités de l'UE en termes de prévention, de suivi et de gestion du risque.
- L'Europe comme partenaire international: soutien aux instruments de relations extérieures de l'UE, en incluant des instruments pour la stabilité et l'aide humanitaire.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ www.jrc.ec.europa.eu |
|---|

6. L'énergie dans le cadre du 7^{ème} PCRD

Budget 2007-2013: 2,35 milliards €

Objectifs:

Adapter le système énergétique actuel pour le rendre plus viable, moins dépendant des importations de combustibles et s'appuyant sur un assortiment diversifié de sources, notamment des énergies renouvelables et des vecteurs énergétiques et des sources non polluantes; améliorer le rendement énergétique, notamment en rationalisant la consommation et le stockage d'énergie; relever les défis urgents de la sécurité d'approvisionnement et des changements climatiques, tout en améliorant la compétitivité des industries européennes.

Activités financées:

- **Hydrogène et piles à combustible:** action intégrée visant à constituer une base technologique solide pour assurer la compétitivité des secteurs des piles à combustible et de l'hydrogène dans l'UE, en vue d'applications stationnaires, portables et dans les transports. La plate-forme technologique européenne «hydrogène et piles à combustible» contribue à cette action en proposant une stratégie de recherche et de déploiement intégrée.

- **Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables:** technologies destinées à accroître le rendement de conversion global et à améliorer la rentabilité et la fiabilité, en entraînant une baisse du coût de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables indigènes, y compris les déchets, et développement et démonstration de technologies adaptées à des conditions régionales différentes.
- **Production renouvelable de combustibles:** filières de production de combustibles et technologies de conversion intégrées: mettre au point des combustibles solides, liquides et gazeux (y compris l'hydrogène) produits à partir de sources d'énergie renouvelables, notamment la biomasse et les déchets, et en faire baisser le coût unitaire, dans la perspective d'une production, d'un stockage, d'une distribution et d'une utilisation rentables de combustibles au bilan carbone neutre, notamment des biocarburants pour les transports et la production d'électricité.
- **Utilisation de sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et le refroidissement:** développement et démonstration de technologies et d'instruments, y compris des technologies de stockage, destinés à accroître l'efficacité et à réduire les coûts du chauffage et du refroidissement, actifs et passifs, à partir de sources d'énergie renouvelables, en assurant leur utilisation dans des conditions régionales différentes, dès lors qu'un potentiel suffisant peut être mis en évidence.
- **Captation du CO₂ et technologies de stockage pour la production d'électricité à taux d'émission zéro:** recherche, développement et démonstration de technologies ayant pour but de réduire radicalement les incidences sur l'environnement de la consommation de combustibles fossiles en visant des installations de production d'électricité et/ou de chaleur à haute efficacité, d'un bon rapport coût-efficacité et à taux d'émission proche de zéro, basées sur la captation du CO₂ et sur des technologies de stockage, en particulier de stockage souterrain.
- **Technologies de charbon propres:** recherche, développement et démonstration de technologies visant à améliorer substantiellement l'efficacité des installations, la fiabilité et les coûts grâce au développement et à la démonstration de technologies propres de conversion du charbon et d'autres combustibles solides, y compris les processus chimiques, produisant également des vecteurs énergétiques secondaires (notamment l'hydrogène) et des combustibles liquides ou gazeux. Les actions seront liées, le cas échéant, aux technologies de captation et de stockage du CO₂ ou à la co-utilisation de la biomasse.
- **Réseaux énergétiques intelligents:** recherche, développement et démonstration de la manière d'accroître l'efficacité, la sécurité, la fiabilité et la qualité des systèmes et des réseaux européens d'électricité et de gaz, notamment dans le contexte d'un marché européen de l'énergie plus intégré, par exemple en transformant les réseaux électriques actuels en un réseau de service interactif (clients-opérateurs), en développant les options de stockage énergétique et en supprimant les obstacles au déploiement à grande échelle et à l'intégration effective de sources d'énergie réparties et renouvelables.

- **Efficacité énergétique et économies d'énergie:** recherche, développement et démonstration de nouveaux concepts, optimisation de concepts et de technologies avérés visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire la consommation finale et primaire, tout au long de leur cycle de vie, dans les bâtiments (y compris l'éclairage), les transports, les services et l'industrie. Cela inclut l'intégration de stratégies et de technologies pour l'amélioration du rendement énergétique (cogénération et polygénération comprises), l'utilisation de technologies relatives à des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, des mesures et des systèmes de gestion de la demande d'énergie, et la démonstration de bâtiments dont l'impact sur le climat est minimal.
- **La connaissance au service de la politique énergétique:** mise au point d'outils, de méthodes et de modèles permettant de porter une appréciation sur les principaux problèmes économiques et sociaux liés aux technologies énergétiques et de présenter des objectifs quantifiables et des scénarios à moyen et long terme (y compris apporter un soutien scientifique pour l'élaboration des politiques).

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://cordis.europa.eu/fp7/energy/home_en.html |
|--|

7. Les technologies de l'information et de la communication dans le cadre du 7^{ème} PCRD

1) Les TIC au sein du volet COOPERATION du 7^{ème} PCRD

Budget 2007-2013: 9,1 milliards €

Objectifs:

Il s'agit d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et permettre à l'Europe de maîtriser et de façonner l'évolution future des TIC afin de répondre aux besoins de la société et de l'économie européennes. Les TIC sont au cœur de la société de la connaissance. Les actions prévues renforceront la base scientifique et technologique de l'Europe dans le domaine des TIC, tout en lui permettant d'y jouer un rôle international de premier plan, contribueront à guider et à stimuler l'innovation et la créativité en matière de produits, services et processus grâce à l'utilisation des TIC et feront en sorte que les progrès dans ce domaine se traduisent rapidement en avantages pour les citoyens, les entreprises, l'industrie et les gouvernements d'Europe. Ces actions aideront également à réduire la fracture numérique et l'exclusion sociale.

Actions financées:

Le rôle de la recherche en matière de technologies futures et émergentes est particulièrement important pour ce thème afin de soutenir la recherche aux limites de la connaissance dans les TIC principales et dans leur combinaison avec d'autres domaines et disciplines pertinents; de cultiver des idées originales et des utilisations radicalement nouvelles et d'explorer de nouvelles options dans le cadre de feuilles de route pour la recherche sur les TIC, notamment l'exploitation des effets quantiques, l'intégration des systèmes et les systèmes intelligents.

A) Piliers technologiques des TIC:

- Nanoélectronique, photonique et micro/nano-systèmes intégrés
- Réseaux de communication ubiquitaires et à capacité illimitée
- Systèmes enfouis, calcul et contrôle des systèmes et produits informatiques
- Logiciels, grilles de calcul, sécurité et fiabilité des logiciels
- Connaissance, systèmes cognitifs et à capacité d'apprentissage
- Simulation, visualisation, interaction et réalité mixte
- Nouvelles perspectives des TIC, faisant appel à d'autres disciplines scientifiques et technologiques.

B) Intégration de technologies:

- Environnements individuels
- Environnements domestiques
- Systèmes robotiques
- Infrastructures intelligentes.

C) Recherche sur les applications:

- Les TIC pour relever les défis de la société: nouveaux systèmes, matériaux, structures, technologies et services originaux dans des domaines d'intérêt public améliorant la qualité, l'efficacité, l'accès et l'inclusion, y compris l'accessibilité des personnes handicapées; applications conviviales, intégration de nouvelles technologies et initiatives telles que l'assistance à l'autonomie à domicile
- Les TIC au service des contenus, de la créativité et du développement personnel
- Les TIC au service des entreprises et de l'industrie.



2) Les TIC au sein du volet CAPACITES du 7^{ème} PCRD

Budget 2007-2013: 600 millions €

Objectifs:

Optimiser l'utilisation et le développement des meilleures infrastructures de recherche qui existent en Europe et contribuer à la création, dans tous les domaines de la science et de la technologie, de nouvelles infrastructures de recherche d'intérêt paneuropéen, nécessaires pour permettre à la communauté scientifique européenne de rester en tête des progrès de la recherche et pour être en mesure d'aider l'industrie à renforcer sa base de connaissances et son savoir-faire technologique.

Actions financées:

A) Appui aux activités de recherche existantes:

- Activités intégratrices destinées à mieux structurer, à l'échelle européenne, l'exploitation des infrastructures de recherche dans un domaine donné et en favoriser une utilisation et un développement cohérents, en particulier grâce à un accès transnational permettant aux chercheurs européens, y compris les chercheurs provenant de l'industrie et des PME, d'accéder aux infrastructures de recherche de haut niveau pour mener leurs travaux, quel que soit le lieu où se situent ces infrastructures.
- Renforcer les infrastructures de recherche en ligne; favoriser la mise au point, le développement et la connectivité mondiale des infrastructures de communication et d'un réseau de grande capacité et à haut rendement; renforcer les capacités européennes de calcul; encourager leur adoption par les communautés d'utilisateurs; le cas échéant, renforcer leur intérêt à l'échelon mondial et augmenter le degré de confiance dont elles bénéficient.

B) Appui aux nouvelles infrastructures de recherche:

- Construction de nouvelles infrastructures et travaux importants de mise à niveau des infrastructures existantes, l'accent étant mis principalement sur les phases préparatoires pour promouvoir l'émergence de nouvelles installations de recherche conformément au principe de géométrie variable.
- Etudes de conception: approche ascendante basée sur le lancement d'appels à propositions visant à encourager la création de nouvelles infrastructures de recherche par le financement de primes exploratoires et d'études de faisabilité en matière d'infrastructures nouvelles.

Les projets d'infrastructures pouvant faire l'objet d'une proposition de financement à ce titre seront désignés sur la base d'une série de critères, y compris notamment:

- l'impossibilité d'atteindre l'objectif avec les mécanismes existants;
- la valeur ajoutée du concours financier de la Communauté;
- la capacité d'offrir un service en réponse aux besoins des utilisateurs de la communauté scientifique (universités et entreprises) dans toute l'Europe, y compris la valeur ajoutée pour l'espace européen de la recherche;
- l'excellence scientifique;



- la pertinence sur le plan international;
- la contribution à la capacité de développement technologique;
- la contribution au développement de groupements (clusters) d'excellence axés sur la recherche;
- la faisabilité technologique et organisationnelle;
- les possibilités de partenariat européen et un fort engagement financier et autre des Etats membres et des principales parties concernées, avec le recours éventuel à des prêts de la BEI et aux Fonds structurels;
- l'évaluation des coûts escomptés de construction et d'exploitation.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://cordis.europa.eu/fp7/ict |
|--|

8. Le transport (y compris l'aéronautique) dans le cadre du 7^{ème} PCRD

Budget 2007-2013: 4,1 milliards €

Objectifs:

Sur la base des avancées technologiques et opérationnelles et de la politique européenne dans le domaine des transports, il s'agit dans un premier temps de développer au bénéfice de tous les citoyens, de la société et de la politique menée en matière de climat, des systèmes de transport intégrés paneuropéens plus sûrs, plus écologiques, plus intelligents et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Et, dans un second temps, développer et conforter la compétitivité des industries européennes sur le marché mondial.

Bénéficiaires et modalités:

- Se référer à la présentation générale du 7^{ème} PCRD.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/transport_en.html |
|--|

Outre le 7^{ème} PCRD, il existe d'autres initiatives européennes en matière de recherche et développement.



9. European Institute of Innovation & Technology (EIT)

Budget 2008-2013: 300 millions €

L'EIT a le potentiel pour devenir un moteur clé de la construction européenne en matière de croissance économique durable et de compétitivité. De plus, au-delà de la recherche et de la technologie, l'EIT se concentrera sur l'éducation, l'entrepreneuriat, la création d'entreprises et leur capitalisation en vue de stimuler la capacité d'innovation européenne grâce notamment au croisement des programmes européens de recherche et de la technologie, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Objectifs:

L'Institut européen d'Innovation et de Technologie (EIT) est une nouvelle initiative qui vise à devenir un pôle d'excellence dans l'innovation européenne en vue de relever les défis de la mondialisation.

Bien que l'Europe dispose déjà d'excellents systèmes d'éducation et de recherche, leurs représentants sont souvent isolés du monde des affaires.

L'EIT est la première initiative européenne visant à intégrer pleinement les trois côtés du «triangle de la connaissance» (enseignement supérieur, recherche, Business Innovation) et cherchera à se démarquer comme une innovation de classe mondiale axée sur les modèles de référence, source d'inspiration et de changement dans les institutions d'enseignement et de recherche.

En renforçant la capacité de l'UE à transformer les résultats de la recherche et de l'enseignement en opportunités tangibles d'innovation commerciale, l'EIT permettra de combler le déficit en matière d'innovation entre l'UE et ses principaux concurrents internationaux.

L'EIT sera favorable à une croissance économique durable et à la création d'emplois dans toute l'Union, en générant de nouveaux produits, services et marchés publics répondant à la fois à la demande et aux besoins de l'économie de la connaissance.

Sur la base de partenariats connus sous le nom de "communauté de la connaissance et de l'innovation" (CCI) - public-privé, réseaux d'universités et d'organismes de recherche, entreprises -, les activités de l'EIT seront coordonnées par un Conseil d'administration chargé d'assurer sa gestion stratégique. La participation directe des intervenants du monde des affaires, y compris les PME, dans tous les plans stratégique, opérationnel et financier de l'Institut est la pierre angulaire de l'initiative.

- Sources et informations complémentaires:
- <http://ec.europa.eu/eit>



10. European Cooperation in the Field of Scientific and Technical Research (COST)

Objectifs:

COST est un cadre intergouvernemental pour la coopération scientifique et technologique européenne, permettant la coordination de la recherche nationale à un niveau européen. COST contribue à réduire la fragmentation des investissements dans la recherche européenne et l'ouverture de l'Espace européen de la recherche à la coopération dans le monde entier.

L'objectif de COST est de faire en sorte que l'Europe occupe une position forte dans le domaine de la recherche scientifique et technique à des fins pacifiques, en augmentant la coopération et l'interaction européenne dans ce domaine. Cette initiative de recherche est ouverte aux instituts et universités, ainsi qu'au secteur privé afin de travailler conjointement à la R&D.

- Sources et informations complémentaires:
- www.cost.esf.org

11. Eureka

Il ne s'agit pas d'un programme de la Commission européenne, mais d'une initiative intergouvernementale qui a pour but de promouvoir l'innovation européenne sur les marchés mondiaux. Elle permet aux PME (et centres de recherche) des 39 pays membres de ce label de financer une partie d'un projet collaboratif de développement et de commercialisation d'un produit, d'un procédé ou d'un service innovant.

Le consortium à l'initiative du projet doit comprendre au moins 2 partenaires (de 2 pays membres d'Eureka). Le chef de file du consortium formé doit être un industriel.

- Sources et informations complémentaires:
- <http://www.eureka.be>

12. Eurostars

Les projets Eurostars sont conduits par le programme Eureka: il y a donc de fortes similitudes avec les projets Eureka. Un projet Eurostars est un projet européen collaboratif de R&D qui doit conduire au développement d'un nouveau produit, procédé ou service. Le projet doit impliquer au moins 2 participants de 2 des 27 pays membres d'Eurostars. Le coordinateur doit être une PME qui dédie au moins 10% de son chiffre d'affaires ou de son personnel à des activités de R&D. Un projet Eurostars est «orienté marché» et doit avoir une durée maximum de 3 ans avec une mise sur le marché du nouveau produit dans les 2 ans suivant la fin du projet.



Les dépenses éligibles pour un projet Eurostars peuvent comprendre des frais de dépôt et d'extension d'un brevet, d'études de marché, d'études de faisabilité, de développement de produits, de réalisation et de mise au point de prototypes, etc.

- Sources et informations complémentaires:
- <http://www.eurostars-eureka.eu>

13. European Technology Platforms (ETP)

Les plateformes technologiques européennes ont pour but d'élaborer des stratégies là où la croissance, la compétitivité et le développement durable de l'Europe dépendent de progrès technologiques majeurs.

Elles réunissent les parties prenantes, industrie en tête, afin de définir les objectifs à court et moyen terme, ainsi que les étapes du développement scientifique et technologique dans le but d'apporter des améliorations significatives à la vie quotidienne du citoyen européen dans des domaines variés.

Les plateformes technologiques tentent d'aligner les priorités de la recherche européenne sur les besoins de l'industrie. Elles couvrent l'ensemble de la chaîne économique, en assurant la transformation du savoir généré par la recherche en produits et services commercialisables.

En favorisant l'efficacité des partenariats public-privé, les plateformes technologiques ont le potentiel de contribuer de manière significative à la stratégie de Lisbonne et à la mise en place d'un Espace européen de la recherche et de la connaissance pour la croissance.

Elles se révèlent être de puissants acteurs dans le développement de la politique européenne de la recherche, en particulier dans l'orientation du 7^{ème} PCRD afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie.

- Sources et informations complémentaires:
- http://cordis.europa.eu/technology-platforms/home_en.html

14. Joint Technology Initiatives

Le 7^{ème} PCRD identifie les initiatives technologiques conjointes (ITC) comme un moyen de soutenir la coopération transnationale dans les domaines clés où la recherche et le développement technologique peuvent contribuer à la compétitivité européenne et à la qualité de vie.



Les ITC résultent principalement du travail des plateformes technologiques européennes. Dans un petit nombre de cas, les plateformes technologiques européennes ont atteint une telle ampleur qu'ils exigent la mobilisation de l'opinion publique et des investissements privés afin de pouvoir mettre en œuvre des éléments importants de leurs agendas stratégiques de recherche. Les ITC sont proposées comme un moyen efficace de répondre aux besoins de ce petit nombre de plateformes technologiques européennes.

- Sources et informations complémentaires:
- <http://cordis.europa.eu/fp7/jtis>



C. SOCIETE DE L'INFORMATION

Budget 2009: 1,478 milliard €

La réussite de la société de l'information est un enjeu décisif pour les entreprises, les Etats et les ressortissants européens. Elle leur permet de participer et d'influer sur la connaissance et l'information à travers le monde. Elle constitue en outre l'un des moyens incontournables d'atteindre l'"**objectif de Lisbonne**", à savoir faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010 (<http://www.touteurope.fr/fr/actions/economie/politique-economique/presentation/strategie-de-lisbonne-introduction.html>).

Objectifs:

En matière de société de l'information, l'UE poursuit principalement les objectifs suivants:

- mettre en place un véritable marché intégré des télécommunications à l'échelle européenne
- soutenir la recherche et le développement de technologies de l'information et de la communication (TIC)
- veiller à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées
- promouvoir les réseaux transeuropéens (RTE): favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux (<http://www.touteurope.fr/fr/actions/economie/transports-tourisme/presentation/l-europe-des-transports.html>).

Fonctionnement:

La politique européenne pour la société de l'information s'inscrit dans le cadre de la stratégie quinquennale i2010 (Société européenne de l'information pour 2010), prolongement des programmes eEurope (eEurope, eEurope 2002 et eEurope 2005).

Lancée en juin 2005, i2010 répond aux exigences de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, qui veut faire de l'Europe, d'ici à 2010, "l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde". i2010 s'axe autour de 3 priorités:

- créer un marché ouvert et concurrentiel pour les services de la société de l'information et des médias dans l'UE;
- accroître de 80% les investissements de l'UE dans la recherche consacrée aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- promouvoir une société de l'information européenne ouverte à tous afin de combler le fossé entre ceux qui ont accès à la société de l'information et ceux qui en sont exclus.



Ses moyens d'action se concentrent sur:

- l'augmentation de la vitesse des services haut débit en Europe;
- l'incitation à créer de nouveaux services et les contenus en ligne;
- la promotion des équipements et les plateformes qui "communiquent entre elles";
- la sécurisation de l'Internet contre les fraudeurs, les contenus préjudiciables et les défaillances technologiques.

Financement:

La politique européenne en matière de société de l'information est principalement financée par le programme-cadre de Recherche et Développement.

Mais l'Union européenne investit moins dans la recherche sur les TIC que les Etats-Unis ou le Japon (en valeur absolue et proportionnellement au nombre d'habitants). Le Conseil de Barcelone (2002) a fixé comme objectif d'atteindre les 3% du PIB dans ce secteur pour réduire l'écart avec ses principaux concurrents. C'est dans cette perspective que s'inscrit le 7^{ème} PCRD, fortement axé sur l'innovation et les nouvelles technologies de l'information.

Parmi les principaux programmes de financement dérivés du PCRD et d'i2010, il faut retenir:

- IST: recherche et développement dans le cadre de l'Espace européen de recherche (PCRD);
- eTEN: promotion des services d'intérêt général en ligne (i2010);
- IDABC: promotion des échanges entre administrations des Etats membres (i2010).

Perspectives:

La Commission mettra en place, en complément du 7^{ème} PCRD (inscrit dans l'agenda i2010), des politiques d'éducation et de formation afin que l'UE dispose des compétences nécessaires pour la recherche, l'innovation et l'utilisation des TIC.

La Commission compte aussi proposer une politique intégrée en matière de commerce électronique, complétée par un soutien des:

- **Fonds structurels** (<http://www.touteurope.fr/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-regionale.html>)
- et de **développement rural** (<http://www.touteurope.fr/fr/actions/economie/agriculture-peche/presentation/la-politique-agricole-commune-pac.html>).

Dans le cadre du développement de l'économie numérique, i2010 mettra l'accent sur la réglementation, la recherche et les partenariats avec le secteur privé.

La Commission européenne souhaite par ailleurs mettre en place un espace unique d'information européen, qui offrira des contenus riches et divers, aisément accessibles et sûrs.



En matière de recherche et d'innovation, l'objectif est de rattraper l'avance prise par les concurrents de l'Union à l'échelle mondiale dans un objectif de compétitivité de l'UE sur le marché.

- Sources et informations complémentaires:
- http://ec.europa.eu/information_society/index_fr.htm



D. RESEAUX TRANSEUROPEENS - TRANSPORT (RTE-T)

Budget 2007-2013: 8,013 milliards €

Objectifs:

L'UE préconise une approche intégrée du secteur des transports visant à revitaliser le secteur ferroviaire, en particulier le fret, à promouvoir la navigation intérieure et le transport maritime à courte distance, à encourager une complémentarité entre les trains à grande vitesse et le transport aérien et à promouvoir le développement des systèmes de transport intelligents interopérables afin d'assurer une efficacité et une sécurité accrues du réseau.

Actions de financement:

- Etablissement et développement des liaisons et des interconnexions clés nécessaires pour éliminer les goulets d'étranglement: mettre en place les chaînons manquants et achever les grands axes, en particulier sur leurs tronçons transfrontaliers; franchir les obstacles naturels et améliorer l'interopérabilité des grands axes;
- Etablissement et développement d'infrastructures qui encouragent l'interconnexion de réseaux nationaux afin de relier plus facilement les régions insulaires ou les régions assimilées aux îles, ainsi que les régions enclavées, périphériques et ultrapériphériques aux régions centrales de la Communauté: mesures nécessaires pour la mise en place progressive d'un réseau ferroviaire interopérable comportant, dans la mesure du possible, des itinéraires adaptés au transport de fret;
- Mesures nécessaires pour promouvoir le transport maritime à longue et à courte distance et la navigation intérieure;
- Optimisation de la capacité et de l'efficacité des infrastructures existantes et nouvelles, promotion de l'intermodalité et amélioration de la sécurité et de la fiabilité du réseau, à travers l'établissement et l'amélioration des terminaux intermodaux et de leurs infrastructures d'accès et/ou grâce au déploiement de systèmes intelligents;
- Intégration de la sécurité et des préoccupations environnementales dans la conception et la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport;
- Développement d'une mobilité durable des personnes et des marchandises, conformément aux objectifs de l'Union européenne en matière de développement durable.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, EEE, pays candidats, pays des Balkans occidentaux, proches pays bénéficiaires de l'IEVP.



Modalités:

- Aide directe: une partie des actions est en gestion directe. Il faut répondre aux appels à propositions et d'offres émis annuellement par la Commission et consultables aux pages suivantes: http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/grants/proposal_fr.htm (appels à propositions), http://ec.europa.eu/dgs/energy_transport/tenders/index_fr.htm (appels d'offres)
- Taux de cofinancement communautaire: jusqu'à 50% du coût des études préalables (de faisabilité) et jusqu'à 10% du coût des travaux (jusqu'à 20% pour les systèmes de positionnement et de navigation par satellite). Le reste doit être couvert par des engagements soit publics, soit privés. Les projets peuvent également bénéficier des soutiens financiers des Fonds structurels, Fonds de Cohésion et prêts de la BEI
- Transnationalité: précisée dans les appels.



E. MARCO POLO II

Budget 2007-2013: 400 millions €

Objectifs:

Le programme Marco Polo II est destiné à réduire la congestion, à améliorer les performances environnementales du système de transport et à renforcer le transport intermodal, en contribuant ainsi à un système de transport efficace et durable qui apporte une valeur ajoutée au niveau de l'Union européenne sans avoir de répercussions néfastes sur la cohésion économique, sociale ou territoriale.

Actions de financement:

- Actions à effet catalyseur visant à améliorer les synergies dans les secteurs du transport ferroviaire, de la navigation intérieure et du transport maritime à courte distance, y compris les autoroutes de la mer
- Actions en faveur des autoroutes de la mer
- Actions de transfert modal
- Actions visant à éviter du trafic
- Actions d'apprentissage en commun.

Bénéficiaires:

- Entreprises;
- UE27, EEE, pays candidats, pays des Balkans occidentaux, proches pays bénéficiaires de l'IEVP.

Modalités:

- Aide directe (subventions): soumettre la proposition de projet sur la base des appels à propositions émis annuellement en automne par la Commission et consultables à la page suivante:
http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/home/home_en.htm
- Taux de cofinancement communautaire: les subventions varient de 500.000 à 2.500.000 € selon les actions, pour des périodes de 26 à 62 mois maximum
- Transnationalité: les entreprises doivent former des consortiums composés d'au moins 2 entreprises établies dans 2 Etats membres (ou dans au moins 1 Etat membre et 1 pays tiers proche).

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/index_en.htm |
|--|



F. RESEAUX TRANSEUROPEENS - ENERGIE

Budget 2007-2013: 155 millions €

Objectifs:

L'UE favorise l'interconnexion, l'interopérabilité et le développement des réseaux transeuropéens d'énergie, ainsi que l'accès à ces réseaux dans le but de:

- favoriser le bon fonctionnement ainsi que le développement du marché intérieur en général et du marché intérieur de l'énergie en particulier, tout en encourageant la production, le transport, la distribution et l'utilisation rationnels des ressources énergétiques ainsi que la valorisation et la connexion des sources d'énergie renouvelables, en vue de réduire le coût de l'énergie pour les consommateurs et de contribuer à la diversification des sources d'énergie;
- renforcer la sécurité de l'approvisionnement en énergie;
- favoriser le développement durable et la protection de l'environnement, notamment en recourant aux énergies renouvelables et en diminuant les risques pour l'environnement liés au transport et à la transmission d'énergie.

Actions financées:

1) Réseaux d'électricité et de gaz:

- adapter et développer les réseaux d'énergie pour contribuer au fonctionnement du marché intérieur de l'énergie, notamment résorber les goulets d'étranglement
- mettre en place des réseaux d'énergie dans les régions insulaires, isolées, périphériques et ultrapériphériques, en favorisant la diversification des sources d'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

2) Réseaux électriques:

- adapter et développer les réseaux en vue de faciliter l'intégration et la connexion des installations de production d'énergie renouvelable;
- assurer l'interopérabilité des réseaux d'électricité de la Communauté et avec ceux des pays en voie d'adhésion, des pays candidats, des autres pays d'Europe et des bassins de la mer Méditerranée et de la mer Noire.

3) Réseaux gaziers:

- développer les réseaux de gaz naturel pour répondre aux besoins de consommation de gaz naturel dans la Communauté et assurer la maîtrise de ses systèmes d'approvisionnement en gaz naturel;
- assurer, d'une part, l'interopérabilité des réseaux de gaz naturel dans la Communauté et avec ceux des pays en voie d'adhésion, des pays candidats et des autres pays d'Europe et des bassins de la mer Méditerranée, de la mer Noire et de la mer Caspienne, ainsi que du Moyen-Orient et de la région du Golfe et, d'autre part, la diversification des sources et des voies d'approvisionnement en gaz naturel.



Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, EEE, pays candidats, pays des Balkans occidentaux, pays bénéficiaires de l'IEVP.

Modalités:

- Se référer aux RTE-T.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/energy/infrastructure/index_en.htm |
|--|

G. LIFE+

Budget 2007-2013: 2,143 milliards €

Objectifs:

Le programme LIFE+ est l'instrument financier communautaire pour l'environnement. L'objectif général de LIFE+ est de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et du droit communautaires en matière d'environnement, notamment à la prise en compte de l'environnement dans d'autres politiques, et de participer ainsi au développement durable.

Actions financées:

- **LIFE+ «Nature et biodiversité»:** protéger, conserver, restaurer, surveiller et faciliter le fonctionnement des systèmes naturels, des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, en vue d'enrayer la perte de biodiversité, y compris la diversité des ressources génétiques, au sein de l'Union européenne et ce, pour 2010; contribuer à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires en matière de nature et de biodiversité; promouvoir leur intégration dans d'autres domaines d'action; soutenir le développement futur et la mise en œuvre du réseau Natura 2000, y compris les habitats et espèces côtiers et marins; soutenir la conception et la mise en œuvre d'approches politiques et d'instruments en vue de surveiller et d'évaluer la nature et la biodiversité et les facteurs, pressions et réponses qui les influencent, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de mettre fin à la perte de biodiversité dans la Communauté d'ici 2010; améliorer la connaissance de l'impact des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes et la biodiversité: méthodes d'évaluation des risques.
- **LIFE+ «Politique gouvernementale et gouvernance»:** stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre, de sorte que le réchauffement mondial ne soit pas supérieur à 2° C; contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau en développant des mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour atteindre un bon statut écologique; atteindre les niveaux de qualité de l'air qui n'ont pas d'impact négatif significatif et n'engendrent pas de risque significatif sur la santé humaine et l'environnement; protéger et assurer une utilisation durable des sols en préservant les fonctions des sols, en prévenant les menaces pesant sur les sols, en atténuant leurs effets et en réhabilitant les sols dégradés; contribuer à l'amélioration de la performance environnementale des zones urbaines européennes; contribuer à la mise en œuvre et au développement d'une politique relative au bruit environnemental; améliorer d'ici 2020 la protection de l'environnement et de la santé par rapport aux risques posés par les substances chimiques; développer la base d'informations pour la politique relative à l'environnement et la santé (plan d'action européen 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé); développer et mettre en place des politiques visant à assurer une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles et des déchets;



améliorer la performance environnementale des produits, les modes de production et de consommation durables, la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets; contribuer à la mise en œuvre effective de la stratégie thématique sur les déchets; fournir, en particulier au travers d'un réseau de coordination de l'UE, une base concise et complète d'informations pertinentes pour la politique forestière en ce qui concerne le changement de climat (impact sur les écosystèmes forestiers, atténuation, effets de substitution), la biodiversité (informations de base et zones forestières protégées), les incendies de forêt, la forêt et les fonctions protectrices des forêts (eau, sol et infrastructure) ainsi que contribuer à la protection des forêts contre les incendies; promouvoir l'identification, la démonstration et la diffusion des technologies et des pratiques innovantes, au moyen d'actions complémentaires de celles prévues dans le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité; échanger l'information et les bonnes pratiques entre acteurs de l'UE en matière de commerce international de technologies environnementales, d'investissements responsables dans les pays en développement et de mise en œuvre des actions du sommet mondial pour le développement durable dans le domaine des technologies environnementales.

- **LIFE+ «Information et communication»:** actions assurant la diffusion d'informations sur les questions environnementales et la sensibilisation à ces questions, y compris en ce qui concerne la prévention des incendies de forêts.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés;
- UE27, EEE, pays candidats, pays des Balkans occidentaux.

Modalités:

- Aide indirecte: il faut soumettre la proposition de projet à l'autorité de gestion nationale LIFE+ (Ministères nationaux de l'Environnement des Etats membres qui feront suivre à la Commission) sur base des appels à propositions émis annuellement en automne par la Commission et consultables à la page suivante: <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>. Les dates de dépôt des candidatures dépendent de la branche de LIFE+ dans laquelle le projet s'inscrit (Volets 1, 2 ou 3). La sélection des projets s'opère selon deux principaux critères: la densité de population et les besoins de financement dans le domaine de l'environnement.
- Taux de cofinancement communautaire: jusqu'à 50% des coûts éligibles.
- Transnationalité: non obligatoire. Néanmoins, la Commission accordera une attention particulière aux projets transnationaux, lorsque la coopération transnationale est essentielle en vue de garantir la protection de l'environnement, notamment la conservation des espèces.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm |
|--|



1. Programmes de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux et interventions phytosanitaires

Budget: 251,5 millions €

Objectifs:

L'approche intégrée en matière de sécurité alimentaire vise à assurer un niveau élevé de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux, et de santé des végétaux à l'intérieur de l'UE.

Actions financées:

- 1) **Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales** ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur: lutte contre les maladies et infections animales (ESB, brucellose, grippe aviaire, salmonellose, tuberculose, etc.).
- 2) **Fonds d'urgence vétérinaire**: éradication aussi rapide que possible de tout foyer de maladie contagieuse présentant un risque pour la santé publique.
- 3) **Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires** et activités connexes: formations, activités des laboratoires communautaires, outils informatiques, communication et informations, etc.
- 4) **Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique**: achat, stockage et formulation des antigènes du virus de la fièvre aphteuse, information dans le domaine de la protection des animaux, contrôles vétérinaires, mise au point de vaccins marqueurs, établissement d'un système d'alerte rapide de niveau mondial, actions d'éducation/formation vétérinaire, outils informatiques, dont le système TRACES et le système de notification des maladies des animaux.
- 5) **Interventions phytosanitaires**: contrôle de la vente et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et pesticides et de leurs résidus, mesures de prévention contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles pour les végétaux, contrôle des critères de qualité dans le cadre de la vente des semences et des matériels de multiplication.

Bénéficiaires:

- UE27, opérateurs publics et privés agissant pour la sécurité alimentaire, propriétaires;
- Zone: UE27.

Modalités:

- Aide indirecte: concours financier aux moyens mis en place dans les Etats membres
- Taux de cofinancement communautaire: jusqu'à 50% des coûts encourus par les Etats membres
- Transnationalité: non requise.



- Sources et informations complémentaires:
- www.efsa.europa.eu
- http://ec.europa.eu/food/index_fr.htm

2. 2^{ème} Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé

Budget 2008-2013: 321,5 millions €

Objectifs:

Ce programme vise à améliorer la sécurité sanitaire des citoyens, à promouvoir la santé et à produire et diffuser des informations et connaissances en matière de santé.

Actions financées:

- 1) Amélioration de la sécurité sanitaire: actions portant sur les menaces sanitaires transfrontalières, la sécurité des patients et la législation communautaire concernant le sang, les tissus et les cellules.
- 2) Promotion de la santé: actions favorisant la prolongation de la vie active des travailleurs tout en garantissant leur santé et contribuant à réduire les inégalités dans le domaine de la santé (actions sur les déterminants de la santé: régimes alimentaires, alcool, tabac, drogues, qualité de l'environnement social et physique).
- 3) Informations et connaissances en matière de santé: actions d'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans des domaines tels que les maladies rares ou la santé des enfants, surveillance de la santé des citoyens de l'UE.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics et privés agissant dans le domaine de la santé;
- Zone: UE27, EEE, pays des Balkans occidentaux, pays de l'IAP ou de l'IEVP.

Modalités:

- Aide directe: il faut soumettre la proposition de projet directement à la Commission sur base des appels à propositions émis annuellement par celle-ci et consultables à la page suivante:
http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/financing_en.htm
- Taux de cofinancement communautaire: jusqu'à 60%
- Transnationalité: les organismes cofinancés dans leurs coûts de fonctionnement doivent compter des membres dans au moins la moitié des Etats membres.



- Sources et informations complémentaires:
- http://ec.europa.eu/phea/index_fr.html
- http://ec.europa.eu/health/horiz_financing_en.htm



H. LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Introduction

Les Fonds structurels sont, avec le Fonds de Cohésion, l'un des 2 instruments financiers de la politique régionale et de cohésion de l'UE.

Pour la période 2007-2013, la dotation financière de la politique de cohésion s'élève à 347,41 milliards €, dont 277,41 milliards € pour les Fonds structurels.

Les Fonds structurels visent à contribuer à la réduction des disparités dans le développement des régions et à la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE.

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels, l'Union européenne et la Région wallonne s'associent pour financer des projets de développement régional au titre de deux objectifs: l'objectif "Convergence" et l'objectif "Compétitivité et Emploi". Carte des zones:
http://europe.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/II_01_Regions_eligibles_2007-2013-2.pdf.

L'objectif "Convergence" se concentre sur la province du Hainaut. Avec un budget de 1,5 milliard €, il vise à renforcer la convergence des Etats membres ou des régions grâce à l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi.

L'objectif "Compétitivité et Emploi" concerne, lui, le reste du territoire wallon. Avec un budget de 1,3 milliard €, il vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions et à augmenter le taux d'emploi en anticipant les changements économiques et sociaux.

L'intervention de l'Union européenne s'effectue via deux fonds: le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen).

Les 4 axes prioritaires

Pour contribuer aux objectifs communautaires, le Gouvernement wallon a déterminé ses priorités et sa stratégie en parfaite cohésion avec le Plan Marshall et les plans stratégiques transversaux.

Ces priorités s'articulent autour de 4 axes prioritaires:

- la création d'entreprises et d'emplois
- le développement du capital humain, des connaissances, du savoir-faire et de la recherche
- l'inclusion sociale
- le développement territorial équilibré et durable.



Axe 1: la création d'entreprises et d'emplois

Soutenu par le FEDER:

- Aides directes octroyées aux entreprises pour les investissements dans les biotechnologies, l'industrie chimique et pharmaceutique, la production ou mise en œuvre de nouveaux matériaux, etc. Ces aides ne peuvent être octroyées que dans les zones de développement définies pour les aides à finalité régionale (http://europe.wallonie.be/apps/spip/IMG/ppt/carte-zones_developpement_2007-2013.ppt)
- Actions d'ingénierie financière: capital à risque, prêts subordonnés, financement du Fonds de roulement, octroi de garanties
- Animation économique: services d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat.

Soutenu par le FSE:

- Actions de formation et d'accompagnement visant à satisfaire la demande des entreprises
- Actions visant à encadrer la création d'entreprises et l'installation de futurs indépendants
- Développement de l'esprit d'entreprise.

Axe 2: le développement du capital humain, des connaissances, du savoir-faire et de la recherche

Soutenu par le FEDER:

- Aides à la recherche accordées aux PME pour l'acquisition de brevets, licences, savoir-faire et la mise en place de programmes de recherche
- Soutien des centres de recherche, universités, hautes écoles pour l'acquisition d'équipements exceptionnels, la réalisation de programmes de recherche et la guidance technologique
- Mise en place de chèques "Best practice" pour accompagner les entreprises dans la mise au point de nouvelles pratiques internes innovantes (utilisation des TIC, démarche qualité, design, etc.)
- Soutien des investissements réalisés par les centres de compétence pour offrir une formation en adéquation avec les besoins des entreprises et création de centres de technologies avancées en vue de développer des formations qualifiantes.

Soutenu par le FSE:

- La formation et l'enseignement qualifiant
- L'enseignement supérieur en liaison avec les besoins identifiés en matière d'emploi
- L'enseignement de la promotion sociale
- La valorisation des ressources humaines en matière de recherche.



Axe 3: l'inclusion sociale

Soutenu par le FSE:

- L'inclusion des chômeurs de longue durée, en particulier les plus jeunes et les plus âgés, des personnes handicapées, précarisées et d'origine étrangère.

Axe 4: le développement territorial équilibré et durable

Soutenu par le FEDER:

- Assainissement des friches industrielles et urbaines
- Aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises (zonings, halls relais, etc.)
- Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement
- Actions en matière d'attractivité du territoire, de rénovation et de revitalisation urbaine, de tourisme, de culture, de patrimoine et d'énergies renouvelables.

Ces axes et mesures sont décrits respectivement dans les **Programmes opérationnels** et leurs **Compléments de programmation**. Ces documents sont différents par zone et par Fonds:

- Programme opérationnel et complément de programmation Convergence FEDER (http://europe.wallonie.be/apps/spip/rubrique.php3?id_rubrique=35)
- Programme opérationnel et complément de programmation Compétitivité et Emploi FEDER (http://europe.wallonie.be/apps/spip/rubrique.php3?id_rubrique=36)
- Programme opérationnel et complément de programmation Convergence FSE (http://europe.wallonie.be/apps/spip/rubrique.php3?id_rubrique=37)
- Programme opérationnel et complément de programmation Compétitivité et Emploi FSE (http://europe.wallonie.be/apps/spip/rubrique.php3?id_rubrique=38).

Le cadre de référence stratégique national définit les grandes orientations en lien avec les orientations stratégiques communautaires. Les budgets disponibles pour les projets publics ont été totalement attribués par le Gouvernement wallon suite à deux appels à projets.

En ce qui concerne les mesures d'aides aux entreprises, les projets peuvent être déposés tout au long de la programmation.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://europe.wallonie.be/apps/spip➤ Aides aux investissements: formulaire électronique disponible sur:➤ http://formulaires.wallonie.be (thème Entreprises) |
|---|

Section II: L'UE comme partenaire mondial





A. INSTRUMENT D'AIDE DE PREADHESION (IAP)

Budget 2007-2013: 11,5 milliards €

Objectifs:

L'UE aide les pays candidats (Croatie, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine) ou candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Kosovo) à entreprendre les réformes nécessaires afin de s'aligner progressivement sur les politiques et les normes européennes en vue de faciliter leur adhésion.

Actions de financement:

Pour permettre une action ciblée, l'IAP est constitué de 5 volets comprenant les priorités définies en fonction des besoins des pays bénéficiaires.

Les 2 premiers volets concernent l'ensemble des pays bénéficiaires, tandis que les 3 derniers concernent uniquement les pays candidats:

- 1) **Volet "aide à la transition et renforcement des institutions"**
- 2) **Volet "coopération transfrontalière"**: cette coopération a pour objectif de promouvoir les relations de bon voisinage, de favoriser la stabilité, la sécurité et la prospérité, dans l'intérêt mutuel de tous les pays concernés, et d'encourager leur développement harmonieux, équilibré et durable
- 3) **Volet "développement régional"**: aide les pays candidats en ce qui concerne l'élaboration de principes d'action et la préparation à la mise en œuvre et la gestion de la politique de cohésion de la Communauté, notamment en ce qui concerne le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds de Cohésion.
- 4) **Volet "développement des ressources humaines"**
- 5) **Volet "développement rural"**: il contribue notamment à l'adaptation durable du secteur agricole et des zones rurales et à la préparation des pays candidats à la mise en œuvre de l'acquis communautaire en ce qui concerne la politique agricole commune et les politiques connexes.

Bénéficiaires:

- Toute personne physique et morale;
- UE27, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, FYROM, Monténégro, Serbie, Turquie, Etats tiers de l'EEE ou bénéficiaires de l'IEVP dans la mesure où ils contribuent aux objectifs de l'IAP.



Modalités:

- Aide indirecte: les Etats bénéficiaires proposent un projet de programme pluriannuel établi par pays et par volet ou, le cas échéant, par groupe de pays ou par thème validé ensuite par la Commission. Les porteurs de projet doivent donc s'adresser à leur autorité de gestion nationale pour prendre connaissance des conditions de mise en œuvre.
Le plan de financement multiannuel global 2007-2010 est disponible ici: http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/countries/ipa_miff_081106_en.pdf
- Aide directe: il faut répondre directement aux appels à propositions et appels d'offres émis régulièrement par la Commission sur le site d'EuropeAid à la page suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>
- Taux de cofinancement communautaire fixé dans les appels
- Transnationalité: conditions précisées dans les appels.



B. INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP)

Budget 2007-2013: 12 milliards €

Objectifs:

L'IEVP constitue l'instrument de la politique européenne de voisinage mise en place pour renforcer les liens existants avec les pays du voisinage immédiat de l'Union européenne afin d'éviter la résurgence de tensions entre l'Union européenne élargie et ses voisins directs.

Actions de financement:

L'assistance communautaire est mise en œuvre pour soutenir des mesures dans les domaines de coopération suivants:

- promouvoir le dialogue et la réforme politiques;
- favoriser le rapprochement des textes législatifs et réglementaires pour atteindre des normes plus élevées dans tous les domaines appropriés et notamment encourager la participation progressive des pays partenaires au marché intérieur et l'intensification des échanges;
- consolider les institutions et les organismes nationaux chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre effective de politiques dans les domaines sur lesquels portent les accords d'association, de partenariat et de coopération, et d'autres accords multilatéraux auxquels la Communauté et/ou ses Etats membres et les pays partenaires sont parties;
- promouvoir l'Etat de droit et la bonne gouvernance, notamment en renforçant l'efficacité de l'administration publique et l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire et en encourageant la lutte contre la corruption et la fraude;
- stimuler le développement durable sous tous ses aspects;
- poursuivre les efforts de développement aux niveaux local et régional, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, afin de réduire les déséquilibres et d'améliorer la capacité de développement, tant au niveau local qu'au niveau régional;
- favoriser la protection de l'environnement, la préservation de la nature et la gestion durable des ressources naturelles, notamment des ressources d'eau douce et marine;
- soutenir des politiques visant à atténuer la pauvreté, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies;
- appuyer des politiques tendant à promouvoir la santé, l'éducation et la formation, ce qui recouvre non seulement les mesures de lutte contre les principales maladies transmissibles et les maladies et troubles non transmissibles, mais également l'accès aux services et l'éducation à la santé, y compris, pour les jeunes filles et les femmes, la santé génésique et celle des nourrissons;
- soutenir la démocratisation, notamment en renforçant le rôle des organisations de la société civile et en promouvant le pluralisme des médias, ainsi que par des actions d'observation et d'assistance électorales;

- stimuler le développement de la société civile et des organisations non gouvernementales;
- favoriser le développement d'une économie de marché, notamment par des mesures tendant à soutenir le secteur privé et le développement des petites et moyennes entreprises, à encourager l'investissement et à promouvoir le commerce mondial;
- encourager la coopération dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports, concernant notamment les interconnexions, les réseaux et leur exploitation, en renforçant la sécurité et la sûreté dans le domaine des transports internationaux et de l'exploitation de l'énergie, et en favorisant des sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres;
- fournir un appui à des actions ayant pour objet d'accroître la sécurité alimentaire pour les citoyens, notamment dans les domaines sanitaire et phytosanitaire;
- veiller à une gestion frontalière efficace et sûre; soutenir les réformes et renforcer les capacités dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures, y compris l'asile, la migration et la réadmission, et les actions destinées à combattre et à prévenir la traite des êtres humains ainsi que le terrorisme et le crime organisé, y compris son financement, le blanchiment d'argent et la fraude fiscale;
- stimuler la participation à des activités communautaires de recherche et d'innovation;
- encourager la coopération entre les Etats membres et les pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants;
- stimuler le dialogue multiculturel, les contacts entre les peuples, y compris les liens avec les communautés d'immigrés établis dans les Etats membres, la coopération entre les sociétés civiles, les institutions culturelles, ainsi que les échanges de jeunes;
- soutenir la coopération destinée à préserver l'héritage historique et culturel et promouvoir son potentiel de développement, notamment par le tourisme;
- renforcer la participation des pays partenaires aux programmes et aux agences communautaires;
- donner l'impulsion à la coopération transfrontalière par des initiatives locales communes pour promouvoir le développement économique, social et environnemental durable des régions frontalières et le développement territorial intégré au-delà des frontières extérieures de la Communauté;
- faire progresser la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales, y compris, le cas échéant, avec des pays ne pouvant bénéficier de l'assistance communautaire;
- fournir un appui dans les situations de post-crisis, notamment une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, et contribuer à l'état de préparation aux catastrophes.



Bénéficiaires:

- Opérateurs publics, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés, personnes physiques, ONG, organismes de recherche ou scientifiques, universités, etc.;
- **Europe orientale:** Arménie, Biélorussie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine;
- **Caucase:** Azerbaïdjan, Géorgie;
- **Bassin méditerranéen:** Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, Syrie, Tunisie.

Modalités:

- Aide directe: Il faut répondre directement aux appels à propositions et appels d'offres émis régulièrement par la Commission sur le site d'EuropeAid à la page suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>
- Taux de cofinancement communautaire: le montant de la contribution communautaire est fixé dans les appels
- Transnationalité: conditions précisées dans les appels.



C. 10^{ème} FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (10^{ème} FED)

Budget 2008-2013: 22,7 milliards €

Objectifs:

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux Etats ACP ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer, avec pour objectif l'accélération du développement économique, culturel et social, la promotion de la paix et de la sécurité ainsi qu'un environnement politique stable et démocratique. L'objectif primordial et général de la coopération prévue est l'éradication de la pauvreté dans les pays et régions partenaires dans le contexte du développement durable et notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Actions financées:

Les actions financées concernent les priorités suivantes:

- **Section 1: Développement économique:** investissement et développement d'un secteur privé dynamique, viable et compétitif, réformes et politiques macroéconomiques et structurelles, développement économique sectoriel (formation, production agricole, gestion des ressources en eau, pêche, infrastructures économiques et technologiques, services, secteurs industriel, minier et énergétique, commerce, affaires, tourisme, infrastructures et services scientifiques, etc.).
- **Section 2: Développement social et humain:** développement social sectoriel (éducation et formation, santé et nutrition, lutte contre le SIDA, sécurité de l'eau domestique, accès à un habitat abordable et approprié, méthodes participatives de dialogue social, systèmes de protection et de sécurité sociales, etc.), questions liées à la jeunesse (droits des enfants et des jeunes, notamment des filles, compétences et potentiel de la jeunesse), culture.
- **Section 3: Coopération et intégration régionales:** établissement de marchés régionaux, stimulation des investissements transfrontaliers, coopération régionale.

- **Section 4: Questions thématiques et à caractère transversal:** questions liées au genre (égalité hommes-femmes dans tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle), environnement et ressources naturelles (renforcement des capacités de gestion environnementales, scientifiques et techniques, humaines et institutionnelles, protection des forêts tropicales, des ressources en eau, des ressources côtières, marines et halieutiques, de la faune et de la flore, des sols, de la biodiversité, des écosystèmes fragiles, promotion des sources d'énergie renouvelables, développement urbain et rural durable, tourisme durable, lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement, questions liées au transport et à l'élimination des déchets dangereux, etc.), développement institutionnel et renforcement des capacités (promotion de la démocratie, la dignité humaine, la justice sociale et le pluralisme, le respect universel et intégral ainsi que la protection de tous les Droits de l'Homme et Libertés fondamentales, développement et renforcement de l'Etat de droit, gestion et administration transparentes et responsables, lutte contre la fraude et la corruption, amélioration de l'efficacité et de l'impact des services publics sur la vie quotidienne des citoyens, émergence d'acteurs non gouvernementaux, etc.).

La FED finance entre autres:

- des projets et des programmes:
 - **PROINVEST:** promotion des investissements et transfert de technologie dans les pays ACP
 - **EDULINK:** coopération dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle avec les pays ACP
 - **FACILITE ACP-UE POUR L'EAU:** aide aux pays ACP les plus affectés par le manque d'accès à l'eau et l'absence d'hygiène basique pour la population
 - **FACILITE ACP-UE POUR L'ENERGIE:** aide aux pays ACP les plus affectés par le manque d'infrastructures d'énergie
 - **FONDS FIDUCIAIRE EURO-AFRICAIN POUR LES INFRASTRUCTURES:** aide financière aux PME africaines
- des lignes de crédit, mécanismes de garantie et prises de participation
- une aide budgétaire, soit directe, soit indirecte
- les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'administration et à la supervision efficaces des projets et programmes
- des programmes sectoriels et généraux d'appui aux importations.



Bénéficiaires:

- Opérateurs publics, sociétés, entreprises et autres organisations et agents économiques privés des Etats ACP ou UE, etc.
- **Pays ACP - Afrique:** Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
- **Pays ACP - Caraïbes:** Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinité et Tobago
- **Pays ACP - Pacifique:** Fidji, Kiribati, Papouasie-Nouvelle Guinée, Salomon, Samoa occidentales, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Iles Cook, Iles Marshall, Fédération des Etats de Micronésie, Nauru, Niue et Palau, Timor Oriental
- **Pays PTOM:** Aruba, Anguilla, Antilles néerlandaises, Bermudes, Iles Caïmans, Groenland, Iles Turques et Caïques, Iles Vierges britanniques, Iles Falkland, Iles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, Mayotte, Montserrat, Pitcairn, Polynésie française, Sainte-Hélène, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres Antarctiques et Australes du Sud, Territoire Antarctique britannique, Territoire britannique de l'Océan Indien.

Modalités:

- Aides directes: il faut répondre aux appels à propositions/appels d'offres émis régulièrement par la Commission sur le site d'EuropeAid à la page suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>
- Taux de cofinancement communautaire: fixé dans les appels
- Transnationalité: conditions précisées dans les appels. Les actions prévues dans le cadre de la Section 3 du FED impliquent au minimum 2 Etats ACP/PTOM et/ou un organisme régional comprenant au moins 2 Etats ACP/PTOM.



D. INSTRUMENT DE FINANCEMENT DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (ICD)

Budget 2007-2013: 16,9 milliards €

Objectifs:

L'objectif prédominant consiste à éradiquer la pauvreté dans les pays et régions concernées dans le cadre du développement durable, la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit ainsi que le respect des Droits de l'Homme.

Actions financées:

- **Via les programmes géographiques:** développement humain, cohésion sociale et emploi, gouvernance, démocratie, Droits de l'Homme et soutien aux réformes institutionnelles, commerce et intégration régionale, environnement et développement durable des ressources naturelles, eau et énergie
- **Via les programmes thématiques:** une santé pour tous, éducation, connaissance et compétences, égalité des sexes, développement durable, gouvernance environnementale, choix énergétiques durables, une société solidaire et autonome, sensibilisation des citoyens européens aux questions de développement, synergies et dialogue structuré entre les réseaux de la société civile et les associations représentant les autorités locales, offre de biens publics internationaux, information et systèmes d'alerte dans le domaine de la sécurité alimentaire, élaboration de politiques agricoles régionales, action contre l'insécurité alimentaire dans des situations exceptionnelles de transition et de fragilité de l'Etat, élaboration de politiques, de stratégies et d'approches innovantes en matière de sécurité alimentaire, promotion des liens entre migrations et développement, promotion d'une gestion efficace des migrations de la main-d'œuvre, lutte contre l'immigration clandestine et aide à la réadmission des immigrants clandestins, protection des migrants, promotion de l'asile et de la protection internationale.

Bénéficiaires:

- Opérateurs publics, sociétés, entreprises, agents économiques privés, personnes physiques, ONG, organismes de recherche ou scientifiques, universités, etc.
- **Asie centrale:** Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
- **Asie:** Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, RPD de Corée, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam
- **Amérique latine:** Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela
- **Moyen-Orient:** Iran, Irak, Oman, Arabie Saoudite, Yémen
- **Afrique du Sud.**



Modalités:

- Aide directe): il faut répondre directement aux appels à propositions/appels d'offres émis régulièrement par la Commission sur le site d'EuropeAid à la page suivante:
- <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>
- Taux de cofinancement communautaire: fixé dans les appels
- Transnationalité: conditions précisées dans les appels.

Section III : Les institutions financières de l'UE





A. LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) et ses prêts

Créée par le Traité de Rome de 1957, la BEI est l'institution financière de l'UE. Elle accorde des prêts pour des investissements productifs qui favorisent la réalisation des objectifs fondamentaux et prioritaires de l'UE: le développement régional, la croissance économique, la compétitivité, l'emploi, la création d'entreprises, l'amélioration des voies de communication, la protection de l'environnement.

Activités de prêts:

La BEI se procure ses ressources sur les marchés de capitaux et les prête aux meilleures conditions possibles, sans but lucratif. Source complémentaire de financement, la BEI prend en charge environ un tiers du coût du projet et catalyse ainsi la participation d'autres organismes financiers. La sélection des projets s'effectue sur des critères économique, technique, financier et environnemental.

Il existe 2 types de prêts:

- 1) Prêts individuels directs qui concernent les grands projets de plus de 25 millions €. Les taux peuvent être fixes, révisables ou variables, leur durée varie de 4 à 18 ans avec un remboursement différé possible. Les demandes de prêts doivent être adressées directement à la BEI
- 2) Prêts indirects qui concernent les petits et moyens investissements: la BEI consent des prêts globaux à des banques ou intermédiaires financiers qui prêtent à leur tour cet argent aux porteurs de projets (entreprises ou collectivités locales) selon des critères fixés par la BEI: localisation géographique ou sectorielle, structure de l'entreprise, type de projet, etc. Les taux sont variables en fonction de chaque projet et de l'organisme prêteur. Les demandes de prêts doivent être adressées aux organismes intermédiaires.

Secteurs soutenus:

- **Aide au sein de l'Union européenne**

Les opérations de prêts de la BEI viennent en appui aux politiques de l'UE.

- 1) Cohésion économique: plus de 2/3 des prêts contribuent au développement des infrastructures de communication, au dynamisme économique, à la protection de l'environnement dans les régions périphériques ou en proie à des difficultés structurelles
- 2) Croissance et emploi: la BEI soutient des projets à forte intensité de main-d'œuvre: réseaux transeuropéens, rénovation urbaine, environnement qui contribuent au maintien ou à la création d'emplois
- 3) Connaissance et innovation: des prêts sont accordés pour soutenir l'innovation technologique et l'accès à la connaissance dans le cadre de la société de l'information



- 4) Promotion du dynamisme des entreprises: la BEI soutient l'innovation, l'emploi et la compétitivité dans différents secteurs, notamment l'automobile, l'aéronautique, la chimie, le secteur pharmaceutique, l'ingénierie mécanique. Elle soutient également les PME technologiques à fort potentiel de croissance
- 5) Education et santé: des prêts sont accordés pour financer des infrastructures de grande ampleur ou des projets plus modestes dans les domaines de la santé (hôpitaux, laboratoires) et de l'éducation (bibliothèques, établissements d'enseignement, etc.)
- 6) Protection de l'environnement: afin de protéger l'environnement, la BEI oriente son action sur des projets de réduction de la pollution atmosphérique, de gestion des eaux et des déchets, du développement d'énergie renouvelable, de mise au point de procédés industriels non polluants, etc.
- 7) Amélioration de la qualité de vie urbaine: la BEI soutient des projets de revitalisation de quartiers, de création d'espaces verts, de création d'activités économiques, etc.
- 8) Réseaux transeuropéens: de grands projets de réseaux transeuropéens sont financés par la BEI, dans les domaines des transports, des transferts d'énergie et de gaz, de télécommunication fixe ou mobile.

- **Aide aux pays tiers**

La BEI accorde des prêts à quelque 150 pays tiers, notamment vers les pays candidats à l'adhésion, mais également vers les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), vers les pays méditerranéens et pour des projets d'intérêt mutuel à l'UE et aux pays d'Amérique latine et d'Asie.

La BEI fait partie du «groupe BEI» composé de la Banque et du Fonds européen d'Investissement (FEI), dont elle est actionnaire. LE FEI accorde des garanties financières aux banques qui soutiennent des investissements novateurs.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://www.eib.org |
|--|



B. LE FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT (FEI)

Les activités du FEI sont basées sur deux types d'instruments, le capital-risque et les garanties:

- 1) Les instruments de capital-risque du FEI reposent sur la prise de participations dans des fonds de capital-risque et dans des incubateurs d'entreprises qui soutiennent les PME, notamment celles qui en sont à un stade initial de développement et dont les activités sont axées sur les technologies
- 2) Les instruments de garanties du FEI concernent l'octroi de garanties à des institutions financières qui couvrent les prêts accordés à des PME.

Grâce à l'effet de levier de ses instruments de capital-risque et de garanties, le FEI contribue au développement des PME dans les Etats membres de l'UE et dans les pays candidats à l'adhésion. L'action du FEI s'inscrit en tant qu'institution financière de l'UE spécialisée dans les PME. Les deux instruments déployés par le FEI en faveur des PME sont des outils complémentaires aux prêts globaux octroyés par la BEI à des intermédiaires financiers dans le but d'appuyer le financement des PME. Les instruments du FEI sont mis en œuvre aux conditions du marché.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://www.eif.org/about/ |
|--|



C. LA BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)

La BERD a été créée en 1991. Le système communiste s'effondrait alors en Europe centrale et orientale et les pays de l'ancien bloc soviétique avaient besoin d'aide pour développer leur nouveau secteur privé dans un contexte démocratique. Aujourd'hui, la BERD utilise l'investissement comme outil pour soutenir l'édification de l'économie de marché et de la démocratie dans 27 pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale.

La BERD est le principal investisseur dans la région. Elle mobilise, outre ses propres financements, d'importants investissements étrangers directs. Son capital est détenu par 60 pays et par 2 organisations intergouvernementales. Bien que son actionariat soit public, la BERD investit principalement dans des entreprises privées, généralement aux côtés de partenaires commerciaux. Elle propose des financements de projets à des banques et à des entreprises industrielles et commerciales - nouvelles ou déjà établies. Elle travaille également avec des sociétés du secteur public, soutenant ainsi la privatisation, la restructuration des entreprises d'Etat et l'amélioration des services publics municipaux. La Banque utilise aussi ses liens étroits avec les gouvernements de la région pour promouvoir des mesures favorables au climat des affaires. Le mandat de la BERD précise qu'elle ne peut intervenir que dans les pays qui s'engagent à respecter les principes démocratiques. Le respect de l'environnement est un autre critère essentiel pour tous les investissements de la BERD.

- **Chaque investissement de la BERD doit:** avoir un impact positif sur la transition, c'est-à-dire contribuer à promouvoir l'économie de marché dans le pays en question; soutenir l'investissement privé et non pas s'y substituer; respecter les principes de saine gestion bancaire.
- **Grâce à ses investissements, la BERD soutient:** les réformes structurelles et sectorielles; la concurrence, la privatisation et l'esprit d'entreprise; le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques; le développement des infrastructures nécessaires au secteur privé; la mise en œuvre d'une bonne gouvernance d'entreprise et la prise de conscience des questions environnementales.
- **Dans son rôle de catalyseur des réformes, la BERD:** encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs; mobilise les capitaux intérieurs; fournit une aide technique.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Sources et informations complémentaires:➤ http://www.ebrd.com |
|--|

Section IV : Les agences communautaires

Les agences communautaires sont des organismes de droit public européen, mais se distinguent des institutions de l'Union européenne et ont leur propre personnalité juridique. Elles réalisent des tâches spécifiques dans les domaines technique et scientifique et des tâches de gestion dans le cadre du «premier pilier» de l'Union européenne (UE). Chaque agence a sa propre mission: les unes réagissent au besoin de développement du know-how scientifique ou technique dans certains domaines, d'autres réunissent différents groupes d'intérêts et facilitent ainsi le dialogue au niveau européen ou international.





AGENCES COMMUNAUTAIRES - EXECUTIVES

1. Agences communautaires

Agence Communautaire de Contrôle des Pêches - CFCA

- Mission: améliorer le respect des règles instaurées par la réforme de la politique commune de la pêche en 2002
- Siège: Vigo (Espagne)
- Contact: <http://www.cfca.europa.eu/>

Agence Européenne chargée de la Sécurité des Réseaux et de l'Information - ENISA

- Mission: l'Agence fonctionne comme un centre d'expertise fournissant tant aux Etats membres qu'aux institutions de l'UE des conseils spécialisés dans les domaines de la société de l'information
- Siège: Héraklion (Grèce)
- Contact: <http://www.enisa.europa.eu/>

Agence Européenne des Médicaments - EMEA

- Mission: protection et promotion de la santé publique et animale à travers l'évaluation et la supervision des médicaments à usage humain et vétérinaire
- Siège: Londres (Royaume-Uni)
- Contact: <http://www.emea.europa.eu/>

Agence Européenne des Produits Chimiques - ECHA

- Mission: l'Agence a pour mission de veiller à la cohérence de la gestion des substances chimiques dans toute l'UE et de fournir des conseils techniques et scientifiques, des recommandations et des informations sur ces produits. Elle sera chargée de coordonner les tâches prévues par le nouveau règlement REACH (= nouveau règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques qui fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs)
- Siège: Helsinki (Finlande)
- Contact: <http://echa.europa.eu/>

Agence Européenne pour l'Environnement - EEA

- Mission: l'Agence a pour vocation de fournir des informations de qualité, établies en toute indépendance, concernant l'environnement
- Siège: Copenhague (Danemark)
- Contact: <http://www.eea.europa.eu/>



Agence Européenne pour la Gestion de la Coopération Opérationnelle aux Frontières Extérieures - FRONTEX

- Mission: l'Agence coordonne la coopération opérationnelle entre les Etats membres en matière de gestion des frontières extérieures et travaille en liaison étroite avec d'autres partenaires tels qu'Europol, CEPOL et l'OLAF
- Sièges: Varsovie (Pologne)
- Contact: <http://www.frontex.europa.eu/>

Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne - EASA

- Mission: fournir une expertise technique à la CE en contribuant à la rédaction de règles en matière de sécurité aérienne
- Sièges: Cologne (Allemagne)
- Contact: http://www.easa.europa.eu/ws_prod/index.html

Agence Européenne pour la Sécurité Maritime - EMSA

- Mission: assister la CE et les Etats membres en matière de sécurité et sûreté maritime, et de prévention de la pollution des navires. A cette fin, elle veille à la bonne application de la législation UE et promeut la coopération entre les Etats membres
- Sièges: Lisbonne (Portugal)
- Contact: <http://www.emsa.europa.eu/>

Agence Ferroviaire Européenne - ERA

- Mission: renforcer la sécurité et l'interopérabilité des chemins de fer dans l'ensemble de l'Europe d'un point de vue juridique et technique
- Sièges: Valenciennes (France)
- Contact: <http://www.era.europa.eu/Pages/default.aspx>

Agence Européenne de Sécurité des Aliments - EFSA

- Mission: fournir des avis scientifiques indépendants sur toutes les questions ayant un impact direct ou indirect sur la sécurité alimentaire
- Sièges: Parme (Italie)
- Contact: http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753816_home.htm

Autorité de Surveillance du GNSS Européen - GSA

- Mission: gérer les intérêts publics, jouer le rôle d'autorité de réglementation pour les programmes européens GNSS (nouvelle génération de systèmes de radionavigation par satellite, incluant GALILEO) et jeter les bases d'un système pleinement durable et viable sur le plan économique
- Sièges: Bruxelles (Belgique)
- Contact: <http://www.gsa.europa.eu/>



Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle - CEDEFOP

- Mission: contribuer à la promotion et au développement de l'enseignement et de la formation professionnels au sein de l'UE afin de promouvoir un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie
- Siège: Thessalonique (Grèce)
- Contact: <http://www.cedefop.europa.eu/>

Entreprise Commune Européenne pour ITER et le Développement de l'Energie de Fusion - Fusion For Energy

- Mission: collaborer avec l'industrie et les organismes de recherche européens afin de concevoir et de fabriquer les composants de haute technologie nécessaires au projet ITER
- Siège: Barcelone (Espagne)
- Contact: <http://www.iter.org> et <http://fusionforenergy.europa.eu/>

Office Communautaire des Variétés Végétales - CPVO

- Mission: se prononce sur les demandes de protection communautaire des obtentions végétales sur la base d'un examen «formel» et d'un examen technique de la variété candidate. La protection communautaire d'une obtention végétale est octroyée pour une durée de 25 à 30 ans et est valable dans les 27 Etats membres de l'UE
- Siège: Angers (France)
- Contact: <http://www.cpvo.europa.eu/>

Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (marques, dessins, modèles) (OHMI)

- Mission: l'OHMI est à la fois une agence de la CE et un office de la propriété industrielle doté d'une fonction technique: l'enregistrement des droits relatifs aux marques, dessins et modèles communautaires
- Siège: Alicante (Espagne)
- Contact: <http://oami.europa.eu/ows/rw/pages/index.fr.do>

2. Agences exécutives

Il s'agit d'organismes institués en vue de certaines tâches relatives à la gestion d'un ou de plusieurs programmes communautaires. Ces agences sont créées pour une durée déterminée.

Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA)

<http://eacea.ec.europa.eu/index.htm>

Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche (CER)

<http://erc.europa.eu/>



Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation (EACI)

<http://ec.europa.eu/eaci/>

Agence Exécutive pour la Recherche (REA)

<http://ec.europa.eu/research/rea/>

Agence Exécutive pour la Santé et les Consommateurs (EAHC)

<http://ec.europa.eu/eahc/>

Agence Exécutive Réseau Transeuropéen de Transport (TEN-T EA)

http://ec.europa.eu/ten/transport/agency/index_en.htm